



Bourse pour les étudiants en médecine et en chirurgie dentaire

200.. / 201..

→ L'étudiant(e)

Nom :
Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) :
Date et lieu de naissance :
Nationalité :
Situation de famille :
Adresse :
.....
Tél : Courriel :

→ Scolarité

Diplômes obtenus et dates d'obtention (préciser, s'il y a lieu, la mention au baccalauréat) :
.....
.....
.....
Année à partir de laquelle la convention est sollicitée :
Faculté de Médecine fréquentée :
Quelle spécialité envisagez-vous, y compris médecine générale ?

Etes-vous titulaire d'une bourse nationale ? Oui Non

Montant annuel :
Si non, motif du refus (joindre la copie de la décision de refus) :
.....

→ Ressources de l'étudiant(e) et de sa famille (parents, conjoint...)

Revenus mensuels en 20.. (montant à détailler) :
.....
.....
.....

Justificatifs à fournir

- Photocopie du livret de famille de l'étudiant(e) ou de ses parents
- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu des parents de l'étudiant, de l'étudiant(e) et de son conjoint
- Certificat de scolarité original ou carte d'étudiant(e) et attestation de la Faculté de l'assiduité de l'étudiant
- Attestation d'attribution ou de rejet de bourse nationale, de prêt du Rectorat ou autre
- Curriculum vitae
- Lettre expliquant les motivations de l'étudiant(e) pour exercer dans le département (2 pages maximum)
- RIB

Important :

Pour la bonne instruction de votre demande, nous vous invitons à compléter intégralement ce formulaire et à fournir impérativement les pièces justificatives. **Toute demande incomplète vous sera retournée.**

Renseignements certifiés exacts :

Fait à : Le :

Signature

Le formulaire est à retourner **avant le 30 juin au titre de l'année universitaire débutant en septembre**, au Conseil Général :

Direction de l'Appui aux Territoires et aux Communes
Hôtel du Département
Place Aristide Briand BP 319 - 86008 Poitiers

N° tél. : 05 49 55 66 40

Commission Nationale Informatique et Libertés

La plupart des informations portées sur le présent questionnaire font l'objet d'un traitement automatisé ; l'article 8 de la loi du 6 Janvier 1978 accorde à l'utilisateur un droit d'accès et de rectification sur les informations nominatives le concernant. Cette requête doit être adressée à Monsieur le Président du Conseil Général, Hôtel du Département, BP 319, 86008 Poitiers Cedex.